

ASSEMBLÉE NATIONALE8 février 2022

RÉFORMER L'ADOPTION

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 34

présenté par
Mme Houplain

ARTICLE 9 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On ne peut appliquer le droit français de l'adoption aux situations de procréation médicalement assistée réalisées à l'étranger dans des conditions prévues par une loi étrangère.